

ARRÊTÉ n° 2019-32-DAGAP
MODIFIANT LA COMPOSITION DU COMITÉ ÉLECTORAL CONSULTATIF

LE PRÉSIDENT

- Vu le code de l'éducation, en ses livres VI et VII, et notamment son article D 719-3 modifié,
- Vu les statuts d'Avignon Université modifiés et approuvés en conseil d'administration le 21 mai 2019, et notamment son article 22,
- Vu l'arrêté du président (SAJ) n°2017-04 du 3 juillet 2017 portant composition du Comité Électoral Consultatif modifié par les arrêtés (SAJ) n°2017-05 du 13 septembre 2017, (SAGI) n°2017-09 du 28 novembre 2017 et n°2019-17-DAGAP du 25 février 2019,
- Vu la désignation de Madame Anne-Laure AUTIER par le président de l'université, en qualité de membre du Comité Électoral Consultatif, représentante de l'établissement.

ARRÊTÉ

Article 1 :

Madame Anne-Laure AUTIER, responsable du pôle pilotage et coordinatrice de paie à la Direction des Ressources Humaines (DRH), intègre le Comité Électoral Consultatif en remplacement de Monsieur Christophe FERRERO.

Article 2 :

Les dispositions des autres articles de l'arrêté précité restent sans changement.

Article 3 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans le hall de la zone présidence et mis en ligne sur e-Doc.

Fait à Avignon, le 14 octobre 2019
Le Président d'Avignon Université,

Philippe ELLERKAMP

